



académie
Aix-Marseille

Délégation Académique aux Relations Européennes, Internationales et à la Coopération

DAREIC/16-723-339 du 21/11/2016

ECHANGES ET ACTIONS DE FORMATION A L'ETRANGER : STAGES LINGUISTIQUES - SEJOURS PROFESSIONNELS

Référence : BO n° 38 du 20 octobre 2016 -
http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?pid_bo=33142

Destinataires : Messieurs les Inspecteurs d'Académie, Directeurs Académiques des Services de l'Education Nationale - Mesdames et Messieurs les Inspecteurs d'Académie - Inspecteurs Pédagogiques Régionaux - Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de l'Education Nationale - Mesdames et Messieurs les Chefs d'Etablissements - Mesdames et Messieurs les Chefs de Division

Dossier suivi par : DAREIC - Tel : 04 42 91 72 81

Programmes pour les enseignants du premier degré exclusivement :

Echange franco-allemand

Echange d'une année scolaire et renouvelable une fois. Le formulaire de candidature complété par le candidat (annexe 3C) est transmis à l'inspecteur de l'éducation nationale (IEN) de circonscription pour avis à la date indiquée au niveau académique.

- inscription du candidat sur le site Eduscol dans la rubrique « Europe et Monde » (<http://eduscol.education.fr/cid52926/echange-franco-allemand-des-enseignants-du-1er-degre.html>) et envoi du dossier à l'IEN de circonscription.
- transmission par l'IEN de circonscription après avis à l'IA-DASEN pour décision pour le **13 janvier 2017**
- transmission par l'IA-DASEN à la DAREIC des candidatures retenues pour le **27 février 2017**
- transmission par la DAREIC des dossiers à la DGESCO pour le **10 mars 2017**

Échange poste pour poste avec le Québec

- transmission par le candidat de la notice de candidature électronique sans avis hiérarchique à la DAREIC d'Amiens : postepourposte-quebec@ac-amiens.fr avec **copie à la DAREIC de l'académie d'Aix-Marseille pour le 11 décembre 2016 au plus tard.**
- envoi du dossier papier par le chef d'établissement à l'IEN de la circonscription pour avis puis transmission à l'IA-DASEN du département pour décision pour le **16 décembre 2016**
- transmission par l'IA-DASEN à la DAREIC des dossiers classés par ordre de priorité pour le **6 janvier 2017**
- transmission par la DAREIC d'Aix-Marseille, sous couvert du Recteur, des dossiers à la DAREIC d'Amiens pour le **3 février 2017**

Programme pour les enseignants des premier et second degrés (enseignement public):

<http://www.ciep.fr/stages-perfectionnement-linguistique-pedagogique-culturel>

Stages de perfectionnement en langue :

procédure pour le 1^{er} degré :

- inscription en ligne du candidat sur le site du CIEP puis transmission des dossiers papier à l'IEN de circonscription pour avis **pour le 13 janvier 2017 au plus tard**
- transmission des dossiers par l'IEN de circonscription, à l'IA-DASEN pour le 20 janvier 2017
- transmission par l'IA-DASEN des dossiers au CIEP pour le 24 février 2017

procédure pour le 2nd degré :

- inscription en ligne du candidat sur le site du CIEP et transmission du dossier papier au chef d'établissement pour avis **pour le 13 janvier 2017 au plus tard**
- transmission du dossier papier par le chef d'établissement au secrétariat des IA-IPR/IEN-ET pour avis pour le 20 janvier 2017
- transmission par le secrétariat des inspecteurs à la DAREIC pour avis pour le 27 janvier 2017
- transmission par la DAREIC des dossiers papiers des candidats (revêtus de tous les avis hiérarchiques) au CIEP pour le 24 février 2017.

Attention les candidatures reçues à la DAREIC sans avis hiérarchiques ne seront pas traitées.

Enseignement public : programme pour les enseignants du second degré exclusivement :

Séjours professionnels :

(Allemagne, Autriche, Espagne, Irlande, Italie, Portugal et Royaume-Uni)

- inscription en ligne du candidat sur le site du CIEP : <http://www.ciep.fr/sejours-professionnels> et transmission du dossier papier au chef d'établissement pour avis pour le 26 mars 2017
- **envoi du dossier par le chef d'établissement, au secrétariat des inspecteurs (IA-IPR ou IEN-ET/EG) pour avis pour le 31 mars 2017**
- transmission par le **secrétariat des inspecteurs à la DAREIC pour avis pour le 24 avril 2017**
- transmission par la DAREIC des dossiers papiers des candidats au CIEP pour le 2 mai 2017

Attention les candidatures reçues à la DAREIC sans avis hiérarchiques ne seront pas traitées.

Accueil d'enseignants européens dans un établissement public du second degré en France. (Allemagne, Autriche, Espagne, Irlande, Italie, Portugal, Royaume-Uni)

Les établissements scolaires français peuvent également accueillir un collègue européen pour une durée de deux semaines. Les enseignants étrangers candidats, devront de leur côté procéder à leur inscription auprès de l'organisme gérant ce programme dans leur pays.

Procédure de candidature pour les établissements français

L'inscription se fait en ligne sur le site du CIEP <http://www.ciep.fr/sejours-professionnels>

le 31 mars 2017 est la date limite des inscriptions en ligne.

Les établissements candidats sont invités à consulter l'annexe 2.- B.1.

Enseignement public et privé sous contrat :

Programme pour les enseignants du premier et second degrés et les professeurs de français langue étrangère (Fle) :

Codofil : séjour en Louisiane

Procédure de transmission des dossiers de candidatures pour le 1^{er} degré :

- inscription en ligne du candidat sur le site du CIEP transmission du dossier papier à l' IEN de circonscription pour avis pour le 20 janvier 2017
- transmission des dossiers par l' IEN à l' IA-DASEN pour le 31 janvier 2017
- transmission des candidatures revêtues des avis hiérarchiques par l' IA-DASEN au CIEP + copie pour information à la DAREIC pour le 24 février 2017

Procédure de transmission des dossiers de candidatures pour le 2nd degré :

- inscription en ligne du candidat sur le site du CIEP transmission du dossier papier à l' IEN de circonscription pour avis pour le 20 janvier 2016
- transmission du dossier papier au chef d' établissement pour avis et transmission des dossiers de candidatures_ (revêtus de l' avis hiérarchique) par le chef d' établissement au secrétariat des IA-IPR pour le 31 janvier 2017
- transmission des dossiers de candidatures (revêtus des avis hiérarchiques) par le secrétariat des IA-IPR à la DAREIC pour le 17 février 2017
- transmission des candidatures revêtues de tous les avis hiérarchiques par la DAREIC au CIEP pour le 24 février 2017.

Attention les candidatures reçues à la DAREIC sans avis hiérarchiques ne seront pas traitées.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d' Aix-Marseille